

L'indice montre des écarts aux positions idéales assez faibles, avec 1,5 km en moyenne pour la France métropolitaine. Un tel résultat implique dans certains cas qu'en dépit du recrutement distant des détenus (pouvant atteindre en moyenne 124 km), les positions respectives de chacun se compensent et font que la position de l'établissement n'est pas très éloignée de son point idéal. La plupart des MA et QMA se trouvent directement dans les villes d'où ils captent la plus grande part de leurs détenus (ce qui fait apparaître une masse très importante de distances nulles pour la position actuelle, dès lors le point idéal ne peut que suivre). De tels résultats seraient probablement tout différents pour les autres types d'établissements (CD, MC, EPM). Maisons d'arrêt et quartiers de maison d'arrêt n'apparaissent pas « mal » placés.

Deux limites s'imposent immédiatement à un tel constat :

- on se trouve devant des ancrages géographiques fixes par rapport auxquels le recrutement s'ajuste de lui-même *autour* des positions concernées. Dans cette situation les distances peuvent se compenser réciproquement, d'où une certaine conformité de la position de l'établissement avec sa position idéale.
- Il faudrait aussi non plus considérer les établissements un à un mais la structure géographique qu'ils forment, parce que le recrutement de chacun est régi par des interactions avec les autres.

## ● Conclusion

À travers plusieurs indicateurs et le test des modèles de localisation-affectation, cet article ouvre de nouvelles perspectives, tant dans l'articulation entre statistique et travaux sociologiques de terrain, que dans la gestion par l'administration de la localisation de ses institutions. La problématique des EPM, ou celle de la réforme de la carte judiciaire, peuvent trouver dans ce type

d'indicateur des instruments utiles. Ces indices visent en outre à souligner une part des nombreuses dimensions qualitatives par lesquelles des institutions territoriales en apparence homogènes se distinguent. Les questions de *proportionnalité* et de *distance* ont été les deux principaux aspects explorés ici concernant les lieux d'implantation des maisons d'arrêt (s'agissant des autres types d'établissements, la problématique ne s'applique pas de la même manière, et les résultats seraient à étudier séparément).

S'agissant de problématiques territoriales, les établissements se distinguent du point de vue de leurs proportions relativement aux populations environnantes. En outre, deux établissements peuvent être radicalement différents suivant la part que représentent les détenus venant de zones géographiques proches. À chaque fois c'est une partie de la nature propre d'un établissement qui est caractérisée. Sur un certain nombre de sujets clés pour l'administration pénitentiaire (relation du public à l'objet, relation des détenus eux-mêmes à la privation de liberté), ces indices fournissent des moyens permettant à l'analyse de prendre prise sur des distinctions qualitatives autrement flottantes, perçues mais difficilement instrumentalisées.

## NOTES

1. L'ouvrage *La prison dans la cité* (cf. bibliographie en fin d'article) rend ainsi compte de plusieurs récits d'implantation, avec en particulier celui de Fresnes où les habitants, parce qu'ils ressentaient la présence de l'établissement comme une marque d'infamie, ont tenté de modifier le nom de la commune elle-même (Fochville remplaçant Fresnes) puisqu'ils ne pouvaient changer celui de la prison.
2. La taille est ici évaluée par le nombre de détenus hébergés, ce qui donne une image du poids des établissements plus réaliste que ne le feraient leurs capacités respectives.
3. Partout dans l'article où il y est fait référence, nous entendons par « domicile » la dernière adresse du détenu, telle que saisie par le greffe au moment de l'incarcération.

## Éléments de bibliographie

- **Bluet S., Lallement E.**, « La réforme de la carte pénitentiaire : vers une rationalisation et une modernisation du système pénitentiaire français », *Revue française d'administration publique*, n° 99, p 461-470, 2001.
- **Combessie P.**, *Prisons des villes et des campagnes. Étude d'écologie sociale*, Paris, Les éditions de l'atelier, 1996.
- **Combessie P.**, « L'ouverture des prisons et l'écosystème social environnant », *Droit et Société*, n° 28, p 629-636, 1994.
- **Kensey A., Désesquelles A.**, « Les détenus et leurs familles : des liens presque toujours maintenus mais parfois distendus », *Données sociales, La société française*, 2006, Paris, INSEE, p 59-67.
- **Le Quéau P.**, sd., « L'autre peine, enquête exploratoire sur les conditions de vie des familles des détenus », *Cahier de recherche, CRÉDOC*, novembre 2000, n° 147.
- **Marchetti A.M., Combessie P.** (coll.), *La prison dans la cité*, Paris, Desclée de Brouwer, 1996.
- **Querriau X., Kissiyar M., Peeters D., Thomas I.**, « Localisation optimale d'unités de soins dans un pays en voie de développement : analyse de sensibilité », *Revue européenne de géographie*, art. 281, 2007.
- **Sanders L.**, *Modèles en analyse spatiale*, Paris, Hermès Lavoisier, 2001.

6

# Cahiers d'études pénitentiaires et criminologiques

juillet 2008 - n° 23

## Établissements et territoires

Sébastien Delarre (sociologue)

*Les établissements sont-ils à l'échelle des territoires sur lesquels ils sont implantés ? Cette question simple renvoie à des problématiques souvent débattues lorsqu'un projet de construction d'un nouvel établissement est lancé. Cette étude propose des indicateurs quantitatifs sur le rapport entre la taille des établissements et les territoires environnants. Elle montre que plus un établissement est disproportionné relativement au territoire où il se trouve, plus les détenus qu'il héberge auront tendance à venir de loin. Quelques indices rendent compte de cette situation au niveau régional. En focalisant sur les maisons d'arrêt et quartiers de maisons d'arrêt, nous observons ensuite que le positionnement de ce type d'établissement sur le territoire est quasi optimal. Ceci est dû d'une part à leur nombre et à leur taille moyenne, ainsi qu'à leur positionnement à proximité des principaux pôles urbains.*

### ● Établissements et territoires : un problème d'échelle

Les détenus placés en établissements forment une population qui par son volume peut être plus ou moins à l'échelle de la population environnante. Des établissements de grande taille sont placés dans des zones rurales, d'autres, plus petits, se trouvent au cœur de grandes agglomérations. Nous fournissons dans un premier lieu un indicateur permettant de mesurer le degré auquel un établissement peut apparaître disproportionné vis-à-vis de la densité de population environnante. Une telle mesure permet de dresser un état des lieux de la volumétrie relative des établissements.

À travers cet indice, c'est également l'image que ces derniers génèrent par leur existence qui est ici visée. L'existence de type-idéaux comme celui de la prison « enclave », « corps étranger » aliénant le paysage d'une portion de sa totalité (cf. Marchetti, Combessie 1996, Combessie 1994)<sup>1</sup>, trouve probablement sa source dans de tels effets d'échelle. Si la prison est « visible », elle l'est probablement d'abord par le contraste qu'elle génère, et ce contraste est lui-même alimenté en grande partie par sa taille relative.

Le tableau 1 (page 3, colonne 3) donne l'indicateur : le nombre de détenus dans la maison d'arrêt (quelles que soient leurs provenances) pour 10 000 habitants vivant dans une zone de 40 km autour de l'établissement. Ce rapport correspond alors à un indice de disproportionnalité locale. Plus il est important, plus il y aura disproportion entre la taille de la maison d'arrêt et celle de son environnement direct<sup>2</sup>. Un taux élevé signifiant alors qu'il y a un grand nombre de détenus pour un faible nombre d'habitants.

La Corse, la Bourgogne et le Languedoc-Roussillon sont les régions dans lesquelles ces indices sont en moyenne les plus grands. De telles régions comportent un ou plusieurs établissements faisant saillie avec leur environnement direct, soit parce qu'ils sont placés dans des zones faiblement peuplées, soit parce qu'ils accueillent un nombre particulièrement élevé de détenus. L'hétérogénéité de l'indice entre les régions, qui varie du simple au triple même si l'on omet les valeurs extrêmes, est importante. Cela indique le degré auquel, régionalement, les établissements sont distanciés des grands pôles



urbains. Les implications sont de différents types. Cela va du tourisme au foncier, en passant par la façon dont les personnels perçoivent l'environnement. Dans la suite nous centrerons notre propos sur les implications pour les détenus, en termes de distances aux domiciles où ils vivaient avant d'être incarcérés.

### ● Du problème de l'échelle à la question des distances des détenus à leur domicile

La corrélation statistique entre l'indicateur que nous venons de présenter et la distance moyenne au domicile<sup>3</sup> des détenus est significative (le test de corrélation est de + 0,48 au niveau des 121 établissements, MA et QMA) : on vérifie donc que plus les détenus sont nombreux relativement à la population locale, plus ils viennent de loin. Il s'agit bien sûr d'un effet mécanique, lié au phénomène dont a été donné une mesure dans le point précédent.

L'augmentation de la distance entre domiciles des détenus et lieux d'incarcération est donc un corollaire du caractère plus ou moins bien proportionné des établissements relativement aux zones où ils sont implantés. À l'extérieur de ses murs, la prison devient une forme d'enclave ou d'aliénation territoriale comme en témoignent les types idéaux que l'on rencontre dans la littérature sociologique, tandis qu'à l'intérieur de ses murs, elle est le lieu d'un redoublement de l'exclusion imposée par la détention. Le détenu est tenu à l'écart parce qu'il est provisoirement exclu de la vie sociale extérieure à la prison, il l'est également par la distance : les bribes de contacts pouvant être maintenus par l'intermédiaire des visites notamment le sont moins facilement. Avec tout ce que cela peut imposer en termes de distance à un environnement familial représentant l'ancrage social de l'individu. La problématique du maintien des liens sociaux, en particuliers familiaux, est ici sous-entendue. Cependant celle-ci ne doit pas être simplifiée à l'extrême : d'abord parce que ce maintien n'est pas nécessairement souhaité par le détenu ou la famille, ou tout simplement souhaitable pour le détenu ; ensuite parce que les familles évoquent également des problèmes de souplesse horaire s'agissant de l'accès aux parloirs, et pas uniquement des questions de distances.

### ● Comment mesurer l'ajustement établissement/territoire ?

La quatrième colonne du tableau 1 (*taux de détention locale*) est très semblable à la colonne précédente (*indice de disproportionnalité*), à cette exception : elle ne comptabilise des détenus que ceux qui, comme les habitants de la zone sélectionnée, ont leur (ancien) domicile à moins de 40 km de l'établissement.

La détention est nommée « locale » parce que le taux considère, au numérateur et au dénominateur, des individus répondant aux mêmes caractéristiques d'intérêt (ici des caractéristiques géographiques). Un tel taux correspond par

exemple aux descriptions d'Anne-Marie Marchetti sur la prison fortement liée à son environnement, où détenus, familles et surveillants ont une certaine familiarité d'habitat - sauf que sa nature mathématique en élargit l'application à d'autres situations.

Ce taux sera important dans les zones où l'établissement, de par sa position, contient quantité de détenus venant des alentours. Plus le taux est élevé, mieux est positionné l'établissement, c'est-à-dire proche de la zone géographique d'où sont originaires ses détenus. Dans une telle situation, il n'y a plus « prison enclavée » ou « aliénation territoriale », mais une certaine continuité entre l'établissement et le monde qui l'entoure. Cette continuité est de nature à entraîner de nouveaux effets dans la façon dont est perçu l'établissement par le public environnant, et dans la relation des détenus eux-mêmes à ce dernier.

On observera par exemple que c'est à la Corse que revient le score le plus élevé. Beaucoup de détenus y sont originaires de zones d'habitation situées dans le voisinage des établissements. Comme pour l'Alsace qui arrive en deuxième position, cette adéquation est provoquée par leur proximité aux pôles urbains les plus denses de la région. Mais la Corse, à la différence de l'Alsace, a également l'indice de disproportionnalité le plus élevé (colonne 3), indiquant une taille importante de ses établissements relativement aux populations situées non loin (la pire des situations pour un établissement se présente lorsque le taux de la colonne 3 est élevé, tandis que celui de la colonne 4 est faible : dans ce cas non seulement l'établissement apparaît disproportionné, mais en plus son recrutement est systématiquement éloigné). S'agissant de la Corse, l'importance simultanée des deux taux montre alors simplement que si ses établissements sont bien placés, ils restent tout de même de taille relativement importante par rapport à la faible densité de l'île.

Il convient alors de bien prendre note qu'on ne parle pas qualitativement des mêmes prisons quand on a des établissements qui, sous ces rapports, ont des scores éloignés. Et ce même s'ils sont identiques lorsqu'on considère d'autres aspects (nombre de places, détenus, type d'établissement, programme de construction, etc.).

### *L'indice d'ajustement géographique*

Un dernier indice nous donne cette fois une information synthétique sur la relation géographique unissant l'établissement à ses détenus. Il s'agit simplement de la part, parmi l'ensemble des détenus de l'établissement, de ceux qui vivent à proximité. Cette part correspond alors à ce que nous nommons l'*indice d'ajustement géographique* affiché dans la dernière colonne du tableau, parce qu'il permet de juger du « bon » positionnement de l'établissement relativement aux détenus. Cet indice nous donne le rapport entre le nombre de détenus total et le nombre de détenus domiciliés à proximité de l'établissement où ils sont affectés. Plus il diminue, plus la part de détenus vivant loin de l'établissement est grande.

Nous retrouvons en première position l'Île-de-France, à cause de sa densité, et l'Alsace dans laquelle trois grands pôles urbains (Colmar, Mulhouse, Strasbourg) ont chacun leur établissement. Dans ces deux régions, environ 80 % des détenus en maison d'arrêt vivent à 40 km ou moins des

établissements où ils sont incarcérés. Inversement en Auvergne, un grand quartier de maison d'arrêt dans le centre pénitentiaire de Moulin-Yzeure « recrute » ses détenus, au sens statistique, en moyenne à 140 km autour de lui, ceci en raison de sa taille et de son isolement.

**Tableau 1**  
Résultats de synthèse (au 01/09/2007)

| Région                         | (1)<br>Nombre de détenus<br>en maisons d'arrêt<br>et quartiers<br>de maison d'arrêt | (2)<br>Distance moyenne<br>au domicile<br>des détenus (en km) | (3)<br>Indice<br>de disproportionnalité<br>(nombre de détenus de<br>toutes provenances, pour<br>10 000 habitants vivant<br>dans un rayon de 40 km<br>autour de l'établissement) | (4)<br>Taux de détention locale<br>(nombre de détenus<br>dont le domicile est<br>situé à moins de 40 km<br>de l'établissement, pour<br>10 000 habitants vivant<br>dans un rayon identique) | (5)<br>Indice<br>d'ajustement<br>géographique<br>(colonne 4/colonne 3) |
|--------------------------------|---|---|---|--|--|
| Île-de-France                  | 9 025   | 55,8  | 1,0   | 0,9  | 0,8  |
| Alsace                         | 1 154   | 35,9  | 4,1   | 3,5  | 0,8  |
| Nord - Pas-de-Calais           | 3 973   | 41,7  | 3,2   | 2,3  | 0,7  |
| Centre                         | 840   | 41,2  | 3,5   | 2,4  | 0,7  |
| Provence - Alpes - Côte d'Azur | 4 807   | 63,5  | 5,4   | 3,6  | 0,7  |
| Haute-Normandie                | 1 052   | 36,0  | 3,9   | 2,6  | 0,7  |
| Limousin                       | 239   | 51,6  | 2,9   | 1,8  | 0,6  |
| Rhône-Alpes                    | 3 660   | 51,7  | 2,8   | 1,7  | 0,6  |
| Picardie                       | 1 318   | 42,6  | 5,3   | 3,2  | 0,6  |
| Lorraine                       | 1 313   | 55,2  | 4,6   | 2,8  | 0,6  |
| Midi-Pyrénées                  | 1 340   | 61,8  | 4,1   | 2,4  | 0,6  |
| Pays de la Loire               | 1 594   | 60,5  | 3,8   | 2,3  | 0,6  |
| Corse                          | 217   | 93,6  | 10,0  | 5,8  | 0,6  |
| Poitou-Charentes               | 653   | 69,3  | 3,4   | 1,9  | 0,6  |
| Champagne-Ardenne              | 795   | 58,2  | 4,0   | 2,3  | 0,6  |
| Bourgogne                      | 604   | 58,4  | 6,1   | 3,4  | 0,6  |
| Franche-Comté                  | 597   | 50,8  | 2,7   | 1,5  | 0,5  |
| Aquitaine                      | 1 289   | 80,9  | 4,3   | 2,2  | 0,5  |
| Bretagne                       | 1 637   | 104,7   | 5,3   | 2,6  | 0,5  |
| Languedoc-Roussillon           | 1 678   | 77,9  | 5,6   | 2,7  | 0,5  |
| Basse-Normandie                | 913   | 124,9   | 4,2   | 2,0  | 0,5  |
| Auvergne                       | 852   | 103,3   | 5,1   | 1,7  | 0,3  |
| <b>France métropolitaine</b>   | <b>39 550</b>   | <b>60,3</b>   | <b>4,0</b>  | <b>2,3</b>   | <b>0,6</b>   |

Champ : MA et QMA comprenant plus de 10 détenus au 01.09.07 ; hors MOM ; hors détenus dont la commune n'est pas renseignée dans le FND.  
Source : FND (fichier national des détenus).

À la différence du taux de détention locale ou de l'indice de disproportionnalité, nous avons cette fois un indice simple qui ne tient pas compte de la population avoisinant l'établissement. Centré sur les détenus il permet d'évaluer le degré d'éloignement de l'institution à ses usagers.

Mais en cas de forte distanciation, le problème de cet indice est qu'il ne donne pas une idée précise de la façon dont la localisation est décalée par rapport à ce qu'elle « devrait » être pour réduire ces distances. Si les détenus éloignés vivent massivement à l'Est, la position idéale de l'établissement doit suivre. En revanche s'ils sont répartis équitablement aux différents points cardinaux, alors la position actuelle de l'établissement ne peut guère être améliorée parce qu'elle se situe déjà au « centre » de ces différents points. Nous allons aborder ces aspects dans la suite et achever cet article avec une

mesure plus précise, obtenue par voie de simulations. L'objectif est de souligner l'intérêt de modèles appelés de « localisation-affectation », utilisables lorsque l'on traite de problématiques territoriales, avec des visées pratiques ou non.

### • Simulations : une première approche à l'aide d'un modèle simple de localisation-affectation

Les modèles de localisation-affectation permettent de calculer la position géographique optimale d'une ou plusieurs entités, déterminée de façon à minimiser la somme des distances entre ces entités et leurs usagers (clients, personnels salariés, ou encore détenus). On peut par exemple chercher à optimiser le placement d'unités de soins sur un territoire

donné (Querriau, Kissiyar, Peeters, Thomas, 2007). Des ouvrages plus exhaustifs sur le sujet sont disponibles en langue française (Sanders 2001).

De tels objectifs sont atteints à l'aide de simulations qui introduisent différents paramètres dans les modèles afin d'atteindre un réalisme maximal. Dans cette partie nous utilisons une approche basique de ces simulations, avec deux objectifs : en présenter une première application sur la base de données simples ; et tenter d'estimer l'intérêt de ces approches, tant en termes d'évaluation de la situation présente, qu'en termes de prospective.

La question posée par ces modèles est la suivante. Prenons l'ensemble des détenus affectés à un établissement pénitentiaire. Quelle serait la position géographique « idéale » de cet établissement (longitude et latitude), celle qui minimiserait la somme des distances entre les domiciles des détenus et l'établissement lui-même ? Ensuite : quel est l'écart entre la position actuelle de l'établissement et cette position « idéale » ? On verra dans les paragraphes qui suivent l'applicabilité des modèles de localisation-affectation, et les conclu-

sions qui peuvent en être tirées, bien que nous commençons avec une approche tout à fait générale.

L'objectif de la simulation qui suit est ainsi de corriger l'indice d'ajustement géographique par une approche plus exhaustive. En saisissant pour un établissement les coordonnées de quatre de ses détenus situés le plus loin aux quatre points NE, NO, SE, SO, on définit un espace au sein duquel une position optimale est à rechercher. Cet espace est ensuite quadrillé de kilomètre en kilomètre, en latitude et en longitude. Puis très trivialement un algorithme avance point par point, en ligne puis en colonne, et calcule systématiquement la distance moyenne des communes des détenus à ce point. La distance est enregistrée, comparée aux distances calculées antérieurement, et au final le programme délivre la latitude et la longitude du point pour lequel ces distances sont minimales.

Cette distance moyenne minimale est ensuite comparée à la distance actuelle (cf. tableau 2). L'écart entre les deux sera le nouvel indicateur.

4

**Tableau 2**  
**Résultats du modèle de localisation-affectation (au 01/09/2007)**

| Région                         | Nombre de détenus en maisons d'arrêt et quartiers de maison d'arrêt | Distance moyenne au domicile des détenus (en km) | Distances moyennes au point idéal (en km) |
|--------------------------------|---|--|---|
| Île-de-France                  | 9 025   | 55,8   | 4,7                                       |
| Alsace                         | 1 154   | 35,9   | 0,0                                       |
| Nord - Pas-de-Calais           | 3 973   | 41,7   | 0,8                                       |
| Centre                         | 840   | 41,2   | 0,0                                       |
| Provence - Alpes - Côte d'Azur | 4 807   | 63,5   | 0,7                                       |
| Haute-Normandie                | 1 052   | 36,0   | 0,0                                       |
| Limousin                       | 239   | 51,6   | 1,3                                       |
| Rhône-Alpes                    | 3 660   | 51,7   | 3,0                                       |
| Picardie                       | 1 318   | 42,6   | 1,0                                       |
| Lorraine                       | 1 313   | 55,2   | 1,2                                       |
| Midi-Pyrénées                  | 1 340   | 61,8   | 2,0                                       |
| Pays de la Loire               | 1 594   | 60,5   | 0,3                                       |
| Corse                          | 217   | 93,6   | 0,0                                       |
| Poitou-Charentes               | 653   | 69,3   | 0,4                                       |
| Champagne-Ardenne              | 795   | 58,2   | 0,4                                       |
| Bourgogne                      | 604   | 58,4   | 0,7                                       |
| Franche-Comté                  | 597   | 50,8   | 0,3                                       |
| Aquitaine                      | 1 289   | 80,9   | 0,7                                       |
| Bretagne                       | 1 637   | 104,7  | 1,3                                       |
| Languedoc-Roussillon           | 1 678   | 77,9   | 1,7                                       |
| Basse-Normandie                | 913   | 124,9  | 2,0                                       |
| Auvergne                       | 852   | 103,3  | 4,0                                       |
| <b>France métropolitaine</b>   | <b>39 550</b>   | <b>60,3</b>                                      | <b>1,47</b>                               |

Champ : MA et QMA comprenant plus de 10 détenus au 01.09.07 ; hors MOM ; hors détenus dont la commune n'est pas renseignée dans le FND.  
Source : FND.